



**DÉPARTEMENT DE LA SARTHE** 

Amère nº 25/467 du

16 JAN. 2025

Arrêté n° *Dossier 77543* du

**Objet :** PORTANT FIXATION DE LA DOTATION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE SANTÉ ETUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ DU MANS AU TITRE DES MISSIONS DE SANTÉ SEXUELLE POUR L'ANNÉE 2024

## LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

- VU le code de la santé publique ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le décret n°92-784 du 6 août 1992 relatif aux centres de planification ou d'éducation familiale ;
- **VU** le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2024-2028 signé entre par L'Université du Mans et le Département de la Sarthe ;

Sur proposition du Directeur général des services du Département ;



<u>Article 1</u>: La dotation annuelle de fonctionnement du Service de Santé Etudiante de l'Université du Mans au titre des missions de santé sexuelle, a été fixée à 22 459 € au titre de l'année 2024.

<u>Article 2</u> : la dotation annuelle de fonctionnement sera versée intégralement par virement bancaire en seul fois.

Article 3 : La dotation annuelle mentionnée à l'article 1 et Les mensualités mentionnées à l'article 2 seront reconduites en 2025 jusqu'à la fixation d'un nouvel arrêté.

<u>Article 4</u>: Dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes, cet arrêté peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental de la Sarthe,
- D'un recours contentieux auprès du greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale (TITSS- 2 place de l'Édit de Nantes B.P, 18529 44185 Nantes Cedex 4).

<u>Article 5</u>: Monsieur le Directeur général des services du Département, Madame la Directrice générale adjointe chargée de la Solidarité départementale, Monsieur le Payeur départemental, Monsieur le Président de l'Université du Mans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département www.sarthe.fr.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation

La Directrice générale adjointe des Solidarités

Nathalie PONTASSE

Acte certifié exécuteire compte tenu de sa réception au contrôle de légalité le : 1 7 JAN. 2025 et de sa publication ou netification le : 2 1 JAN. 2025